Commission d'Attribution des Places
Procès-verbal séance du 14 octobre 2026

EAJE de FILLINGES, d'ONNION, de SAINT-JEOIRE et de VIUZ-EN-SALLAZ (2) et MIC de Faucigny

Date de commission : 14 octobre 2026
Date de convocation : 7 octobre 2026
Lieu : Salle du conseil de Marcellaz
Présents : Voir annexe « signature de présents »

1 - Rappel du contexte de la Commission

Madame la Vice-présidente rappelle que la gestion des **6** crèches est confiée au délégataire LA MAISON BLEUE. Toutefois, l'attribution des places est validée par la CC4R à travers la commission d'attribution des places. Il convient donc d'étudier les demandes en accueil régulier et d'attribuer les places dans les établissements cités.
Pour rappel, cette commission d'attribution des places étudie toutes les demandes de placement formulées par les parents pour un accueil régulier. Elles sont préenregistrées dans le portail petite enfance. La commission arrêtera la liste des demandes et attribuera les places en structures accueil collectif en fonction des places disponibles. L'attribution des places s'inscrit dans les objectifs de la Prestation de Service Unique de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.
Le règlement du fonctionnement des établissements ainsi que les critères d'admission sont des documents publics que chaque famille peut consulter librement. Le présent PV précisant les décisions d'admissions en commission est accessible sur le site internet de la CC4R et dans les crèches. Le mode de fonctionnement de la commission pourra, le cas échéant, faire l'objet de réajustements si ces derniers paraissent nécessaires.
Madame la Vice-Présidente procède à la lecture du règlement de fonctionnement des établissements.
Rappel : en cas de fausse déclaration de la situation familiale, la décision de la commission d'attribution des places pourra être revue.
Cette commission attribue les places correspondant aux demandes d'accueil du 01er septembre 2026 au 31 janvier 2027.

2 - Critères d'attribution

1 - Le lieu de résidence des parents :

- La priorité est donnée aux habitants des communes du territoire (un justificatif de domicile sera demandé dans la constitution du dossier). Les points calculés en fonction des communes de la Communauté de Communes (voir délibération du 18 décembre 2023).
- Les familles habitants hors communauté dont l'un des parents travaille dans une administration publique du territoire, peuvent accéder à une place. Un arrêté administratif et/ou contrat de travail (contractuel) ainsi qu'une attestation employeur indiquant l'adresse du lieu où l'agent travaille (ce lieu doit obligatoirement être sur le territoire) doivent être fournis. (voir délibération du 14 avril 2025). Le contrat **peut durer 3 ans (un justificatif devra toutefois être communiqué chaque année)**.
- En cas de vacances de places, l'accès pourra être ouvert aux enfants des parents habitants sur une des communes limitrophes de la CC4R.

2 - La situation de la famille :
Analyse de la situation familiale en fonction des critères suivants (non hiérarchisés) :

- Les deux parents travaillent ou justifiant d'une recherche d'emploi
- Parent isolé – mono parentalité
- Handicap léger moteur, mental, sensoriel ou psychique de l'enfant

- Maladie de l'enfant (suivant l'avis du médecin de l'établissement)
- Problème de santé d'un membre de la famille
- Un enfant de la fratrie fréquentant déjà (et encore) la structure sera prioritaire
- Revenu total du foyer observé en fonction du nombre de personnes composant le foyer
- Parent mineur
- Demande pour naissance multiple (ou demande multiple dans la même crèche)

3 - L'adéquation de la demande

Les demandes sont analysées selon le nombre de jours souhaités (4 et 5 jours ; 3 jours, moins de 3 jours), les amplitudes journalières d'accueil sollicitées et en fonction de la place disponible dans l'unité de vie (petits moyens, grands) demandée.

3 - Attribution des places

La notation pour chaque dossier est la suivante :

<table>
<tr><th>Critères</th><th>Cotation</th><th>Précisions</th></tr>
<tr><td>Domicile / crèche demandée</td><td>
<table>
<tr><th>si vous habitez à ... vous pouvez faire garder votre enfant à la crèche de...</th><th>Farfadets Fillinges</th><th>Marmousets et Fripouille Viuz en Sallaz</th><th>La Vie Là Saint Jeoire</th><th>Les Rissons Onnion</th><th>Les lutins du château Faucigny</th></tr>
<tr><td>FAUCIGNY</td><td>22</td><td>11</td><td>11</td><td>11</td><td>22</td></tr>
<tr><td>FILLINGES</td><td>22</td><td>11</td><td>11</td><td>11</td><td>11</td></tr>
<tr><td>LA TOUR</td><td>11</td><td>22</td><td>22</td><td>22</td><td>11</td></tr>
<tr><td>MARCELLAZ</td><td>22</td><td>11</td><td>11</td><td>11</td><td>22</td></tr>
<tr><td>MEGEVETTE</td><td>11</td><td>11</td><td>11</td><td>22</td><td>11</td></tr>
<tr><td>ONNION</td><td>11</td><td>11</td><td>11</td><td>22</td><td>11</td></tr>
<tr><td>PEILLONNEX</td><td>11</td><td>22</td><td>22</td><td>11</td><td>22</td></tr>
<tr><td>SAINT JEAN DE THOLOME</td><td>11</td><td>22</td><td>22</td><td>11</td><td>22</td></tr>
<tr><td>SAINT JEOIRE</td><td>11</td><td>22</td><td>22</td><td>22</td><td>11</td></tr>
<tr><td>VILLE EN SALLAZ</td><td>11</td><td>22</td><td>22</td><td>22</td><td>11</td></tr>
<tr><td>VIUZ EN SALLAZ</td><td>11</td><td>22</td><td>22</td><td>22</td><td>11</td></tr>
</table>
</td><td>Un justificatif de domicile est demandé pour le dossier de pré-inscription</td></tr>
<tr><td>Autre enfant fréquentant la structure en même temps</td><td>OUI = 2
NON = 0</td><td>Un enfant de la fratrie fréquentant la structure (au moment de l'entrée dans la crèche)</td></tr>
<tr><td>Enfant porteur de handicap</td><td>OUI = 8
NON = 0</td><td>Cotation majorée pour Handicap de l'enfant</td></tr>
<tr><td>Autre membre de la famille porteur de maladie grave</td><td>OUI = 4
NON = 0</td><td>Maladie portée par un autre membre de la famille : frère, sœur ou parent</td></tr>
<tr><td>Situation familiale</td><td>Famille monoparentale = 2
Couple ou vie maritale = 0</td><td></td></tr>
<tr><td>Situation professionnelle des parents</td><td>Tous les parents travaillent = 3
L'un des 2 en recherche active d'emploi = 1
NON = 0</td><td>La recherche d'emploi active sera justifiée par une attestation Pôle Emploi. Un justificatif de l'employeur sera demandé dans la constitution du dossier</td></tr>
<tr><td>Revenu total par composition familale</td><td>Jusqu'à 4 781 € = 10
De 4 782 à 9 562 €= 8
De 9 563 à 14 343 €= 6
De 14 344 à 23 904 € = 4
De 23 905 à 28 685 € = 3
De 28 686 à 33 466 € = 2
Supérieur à 33 466 € = 1
Absence de données = 0</td><td>Le calcul se réalise en fonction du nombre de personnes composant le foyer et de l'ensemble des revenus du foyer (avis d'imposition, déclaration des revenus France, Suisse et internationale, 3 dernières fiches de salaires)
Revenu total divisé par le nombre de personnes composant le foyer.</td></tr>
<tr><td>Demande pour naissances multiples</td><td>OUI = 2
NON = 0</td><td>Cotation majorée pour des naissances multiples</td></tr>
<tr><td>Parent mineur</td><td>OUI = 2
NON = 0</td><td>Cotation majorée pour parent mineur</td></tr>
<tr><td>Familles habitants hors communauté dont l'un des parents travaille dans une administration publique du territoire</td><td>OUI = 6
NON = 0</td><td>1 arrêté administratif et/ou contrat de travail (contractuel)
1 attestation employeur qui indique l'adresse du lieu où l'agent travaille (ce lieu doit obligatoirement être sur le territoire)</td></tr>
</table>

3.1 - Crèche de FILLINGES – LES FARFADETS

3.1 - Section des petits

Capacité d'accueil
Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 10 + 2 places.

Demandes des familles
Pour cette commission, 17 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	13	1 proposé les après-midi et mercredis uniquement	13 en liste d'attente
Accueil régulier hors CC4R	4		4 en Liste d'attente
Modification de contrat	1	Rajout du mardi	Proposé en occasionnel
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 13 familles sont en liste d'attente.
- 4 familles hors communauté de communes sont en liste d'attente.

3.2 - Section des moyens/grands - 1

Capacité d'accueil
Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 14 + 2 places.

Demandes des familles
Pour cette commission, 3 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 1 famille est proposée en accueil régulier
- 2 familles sont en liste d'attente

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	3		1 acceptée, 2 en liste d'attente (1 famille proposée pour Viuz)
Accueil régulier hors CC4R	0		
Modification de contrat	4		2 modifications acceptées 2 modifications refusées
Périscolaire	0		

3.2 - Section des moyens/grands - 2

Capacité d'accueil
Il est précisé que la section des grands peut accueillir jusqu'à 16 + 2 places.

Demandes des familles
Pour cette commission, 1 demande a été analysée. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	1		1 en liste d'attente proposition du lundi et mercredi en régulier
Accueil régulier hors CC4R	0		
Modification de contrat	1		1 acceptée
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 1 en liste d'attente avec proposition du lundi et mercredi en régulier, occasionnel les autres jours

3.2 - Crèche d'ONNION – LES RISSONS

3.2.1 – Section Multi-âges

Capacité d'accueil
Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 24 + 4 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles
Pour cette commission, 13 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	12		6 acceptées 3 liste d'attente 3 accueil occasionnel
Accueil régulier hors CC4R	1		1 accueil occasionnel
Modification de contrat	1		1 accepté
Périscolaire	0		

- 6 familles sont proposées en accueil régulier.
- 3 familles sont sur liste d'attente
- 3 familles sont proposées en accueil occasionnel
- 1 famille hors communauté de communes est proposé en accueil occasionnel

3.3 - Crèche de SAINT-JEOIRE - LA VIE LA

3.3.1 - Section des petits

Capacité d'accueil
Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 10 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 4 demandes ont donc été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	2		2 acceptées
Accueil régulier hors CC4R	2		2 accueil occasionnel
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 2 familles sont proposées en accueil régulier ;
- 2 familles hors territoire sont proposées en accueil occasionnel

3.3.2 - Section des moyens

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 15 + 1 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 2 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	2		2 acceptées
Accueil régulier hors CC4R	0		
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 2 familles sont proposées en accueil régulier.

3.3.3 - Section des grands

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des grands peut accueillir jusqu'à 15 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 1 demande a été analysée. La demande de la famille a fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	1		1 acceptée
Accueil régulier hors CC4R	0		
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 1 famille est proposée en accueil régulier

3.4 - Crèche 1 de Viuz-en-Sallaz – LES MARMOUSETS

3.4.1 - Section unique des petits

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 18 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission. Il reste des places pour le mercredi.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 14 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	14		4 acceptées 1 acceptée si modification de jour 9 en liste d'attente
Accueil régulier hors CC4R	0		1 en liste d'attente
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 4 familles sont proposées en accueil régulier, 1 acceptée si modification du jour d'accueil
- 9 familles sont placées sur liste d'attente

3.5 - Crèche 2 de Viuz-en-Sallaz – FRIPOUILLES

3.5.1 - Section des moyens

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 10 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 2 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	2		2 acceptées
Accueil régulier hors CC4R	0		
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

2 familles sont proposées en accueil régulier

3.5.2 - Section des grands

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des grands peut accueillir jusqu'à 14 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, il n'y a pas eu de demandes.

3.6 – Micro-crèche - Faucigny – LES LUTINS DU CHATEAU

3.6.1 – Section mélangée

Il est nécessaire de mixer les âges dans cette micro-crèche.

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 12 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 6 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	6		6 liste d'attente
Accueil régulier hors CC4R	0		
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 6 famille sont sur liste d'attente

Fait à FILLINGES,
Le 28 mai 2026

Madame la Vice-Présidente
en charge de La Petite Enfance
Mélanie LECOURT

Annexe 1 - Liste des membres présents